



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°152 du 26 mai 2009

Dernière Minute

Conséquence directe de la mobilisation des personnels dans les labos et les universités.

Nous venons d'apprendre que V. Pecresse a déclaré ce mardi 26 mai au Collège de France le maintien de l'ensemble des postes pour les EPST en 2010. Le SNTRS-CGT a interrogé le ministère qui nous a dit que cette mesure concernerait aussi l'année 2011. C'est-à-dire la même mesure que pour les universités. A vérifier !

Maintenant pour obtenir un vrai plan pluriannuel de créations d'emploi pour résorber la précarité et pour arrêter le démantèlement des organismes de recherche, il faut réussir les mobilisations futures à commencer par :

La Marche de tous les savoirs du 4 juin.

SOMMAIRE

- [Compte rendu de la réunion informelle du Conseil d'Administration du CNRS du 25 mai 2009](#)
- [Compte rendu de la réunion DRH-OS du 14 mai 2009](#)
- [Compte Rendu de la réunion DRH-OS du 02 Avril 2009](#)

Compte rendu de la réunion informelle du Conseil d'Administration du CNRS du 25 mai 2009

D. Steinmetz élu SNTRS-CGT

Rappel préalable du contexte sur les moyens du CNRS

Les postes en 2010 et 2011. Une ambiguïté mérite d'être levée. Dans une interview dans les Echos datée du 17 mai, Eric Woerth, ministre du budget déclarait : *L'Education nationale devra, comme les autres, poursuivre les efforts pour que l'Etat parvienne à supprimer 34.000 postes de fonctionnaires l'an prochain. Mais nous n'avons pas de vision comptable et la règle du "1 sur 2" s'adaptera aux contraintes de chacun. Les effectifs dans l'Enseignement supérieur et la Recherche seront stables. Inversement, au ministère du Budget, 58 % des départs ne seront pas remplacés.*

A la suite de cet article des Echos, le SNTRS-CGT avait questionné directement le ministère pour avoir confirmation d'un éventuel abandon des suppressions qui étaient programmées pour 2010 et 2011 : à savoir 250 postes de fonctionnaires et 200 post doc par an. Le ministère a refusé de confirmer cette annonce, pour lui aucun arbitrage définitif n'était encore finalisé. Rappelons qu'une telle annonce était le préalable incontournable posé par les syndicats pour envisager une éventuelle participation aux groupes de travail proposés par V. Pécresse. Il est en effet inadmissible de voir diminuer les postes de titulaires dans les EPST quand l'emploi précaire se développe. Pour mémoire rappelons que F. Fillon avait annoncé le gel des suppressions d'emploi pour les universités en 2010 et 2011.

Compte rendu de la réunion

Lundi 25 mai, s'est tenu une réunion informelle du CA. Les 4 élus des personnels étaient présents, ainsi que seulement 6 nommés dont deux représentants du ministère de la recherche et le représentant du ministère des finances.

Jeudi 20 mai, soit 4 jours avant cette réunion, les membres du CA avaient reçu une nième version du COM, sans beaucoup d'évolutions, mais avec maintenant une certitude, ce contrat sera sans engagements de moyens de la part de l'Etat, du moins jusqu'au vote de la loi de finances à l'automne.

Les 4 élus ont rédigé un communiqué commun qui a fait l'objet d'un envoi sous forme de l'En Bref n°198.

En début de réunion C. Bréchnignac a fait deux annonces :

- les différents exemplaires du COM portent en fond de page un numéro personnalisé afin de suivre les fuites éventuelles. (Les 4 élus ont décidé de faire paraître leur exemplaire numéroté sur le site de SLR).
- Si le conseil scientifique et le CTP s'opposent au COM durant le mois de juin, la direction du CNRS n'utilisera pas le conseil délocalisé le 25 juin à Genève pour faire voter le contrat. Dans ce cas, elle le fera voter à Paris, et éventuellement à l'automne même dans des conditions difficiles.

Les 4 élus ont porté de nombreuses critiques sur le contrat. La plupart de ces critiques sont déjà publiques. Il est probable qu'un certain nombre de remarques de forme seront prises en compte, car la direction n'a pas arrêté de demander aux organisations syndicales de faire des amendements au texte. On peut ainsi espérer que pour ce qui concerne la fonction agence de moyens et le transfert de la « gestion » aux universités, le mot « gestion » sera remplacé par l'expression « gestion financière ». Cela limite un peu la perte d'identité du CNRS mais sans régler la situation des secrétaires gestionnaires. Il y aura peut-être d'autres modifications marginales.

Mais le problème de fond demeure le COM s'insère parfaitement dans la logique du Pacte pour la recherche et la LRU. Petit à petit, les dispositifs qui pourraient permettre le démantèlement progressif du CNRS se mettent en place : le dernier avatar étant la création de l'Alliance pour les Sciences du Vivant et la Santé qui pourrait se substituer petit à petit aux organismes de recherche dans la programmation de la science.

En refusant de remettre en cause le rôle très pesant de l'ANR dans le financement sélectif de la recherche et celui de l'AERES dans l'évaluation des labos, en acceptant de fait la liquidation progressive du comité national et de ses prérogatives, en préconisant l'extension des pouvoirs de l'administration dans le pilotage de la recherche,

la direction du CNRS rend inacceptable ce contrat malgré tous les amendements de forme qui pourraient être acceptés.

Il faut profiter du mois de juin pour faire monter deux exigences :

- De vrais moyens pour le CNRS, notamment par l'arrêt des suppressions de postes et la mise en place d'un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires
- L'arrêt de la logique de démantèlement du CNRS.

Pour cela, il faut réussir la marche de tous les savoirs le 4 juin ;

Il faut faire de la réunion plénière du comité national du 10 juin un moment de débat et de contre propositions

Compte rendu de la réunion DRH-OS du 14 mai 2009

Représentants de l'administration :

M. RESPLANDY-BERNARD (Secrétaire Général), Mme D'ARGOUGES (DRH), M. RIDENT (Adjoint à la DRH), Mme. EGLOFF (responsable de l'observatoire des métiers), Mme QUERBOUET (chargée des relations sociales), Mme ROUSTAN-Rump (coordinatrice nationale de prévention et de sécurité).

Représentants des organisations syndicales :

SGEN-CFDT, SNPRES-FO, SNCS-FSU, SNPTES-UNSA, SNIRS-CGC, SNTRS-CGT (Daniel STEINMETZ et Didier GORI)

Ordre du jour :

- Intervention du SG
- Postes Chercheurs et ITA : campagne d'avancement 2009, postes supplémentaires
- plan pluriannuel perspective emploi 2009 – 2014
- information sur la Grippe A
- chapitre RH du contrat Etat-CNRS
- questions diverses :
 - Concours internes et la présélection
 - RGPP
 - Carrière des permanents syndicaux

1- Intervention du SG :

Le Secrétaire Général était exceptionnellement présent pour évoquer l'actualité sur le contrat Etat-CNRS et plus particulièrement la réflexion au CNRS sur le 10^{ème} Institut. Ce dernier nous a indiqué que la Direction avait pris en compte les remarques formulées par le Conseil Scientifique concernant les Sciences et technologies de l'information. Il précise que dans ce cadre le Directeur Général a mis en œuvre un groupe de travail présidé par Antoine Petit (ex directeur scientifique du département STIC) pour mener à bien cette réflexion. Le rapport a été rendu le 5 mai et est en attente de commentaires. L'objectif de ce travail est de répondre à la question : doit-on ou pas créer un dixième institut ?

Selon le Secrétaire Général, « le groupe de travail aurait produit une conclusion binaire :

- soit on crée un 10^{ème} Institut et ce dernier se centre uniquement sur la section 7 du Comité National,
- soit on privilégie le maintien dans l'actuel ST2I.

Selon le Secrétaire Général, la croissance de la section 7 arrive à une taille critique. Il s'est interrogé sur la nécessité de diviser en 2 cette section.

Le Secrétaire Général a été interpellé sur la réunion plénière du Comité National. Il a indiqué que la Direction souhaitait que le Conseil Scientifique puisse bénéficier des éclairages des débats de cette session plénière et que par conséquent la date de convocation du CS était repoussée au 15 et 16 juin 2009. Il en sera de même pour le comité technique paritaire reporté probablement entre les 17 et 23 juin 2009. Les instances auront d'ici là une

version définitive du rapport d'Antoine PETIT. Le Conseil d'administration du 25 juin 2009 devra statuer sur le contrat Etat-CNRS et ce fameux 10^{ème} Institut.

Les organisations ont demandé que soit maintenu des rencontres avec la Direction aux dates initiales du CTP (4 juin 2009) afin de poursuivre les concertations et compte tenu de l'arrivée tardive des documents.

2- Postes chercheurs et ITA

Le Secrétaire Général a indiqué que le financement par le ministère des postes de chaires a permis à l'établissement d'ouvrir davantage de postes (70 postes statutaires au recrutement dont 10 pour l'interdisciplinarité et 20 postes statutaires d'ITA et 10 postes CDI).

En ce qui concerne les postes chercheurs, le secrétaire Général a confirmé avoir alerté les jurys de porter une attention particulière aux listes complémentaires. Pour les postes de CDI, le SG s'est justifié en précisant qu'il s'agit des demandes des Instituts.

Le SG a reconnu que les mesures de financement des Chaires étaient valables pour 2009 et qu'il n'y avait aucun engagement du ministère au-delà, cela faisant partie de la négociation des moyens du COM. ...

L'augmentation des recrutements ouvre des possibilités d'avancements supplémentaires en particulier chez les ITA. Le SG et la DRH ont présenté les arbitrages ayant conduit à une augmentation de 52 possibilités supplémentaires dont 39 concours internes et 13 avancements au choix. Cf. annexe.

La DRH a indiqué suite à notre demande que la répartition des possibilités supplémentaires aux concours internes serait faite sur la base du nombre de candidatures. Le SNTRS a demandé que ces attributions supplémentaires soient faites sur la base des effectifs promouvables considérant qu'il y avait une autocensure inégale selon les BAP. La DRH a maintenu sa position...

Par ailleurs le Secrétaire Général a annoncé qu'il travaillait sur les moyens du COM en faisant l'hypothèse du maintien des effectifs, ce qui est un changement notable par rapport à son travail précédent ! Affaire à suivre

3 - Plan pluriannuel et de prospective d'emplois :

Le document présenté en séance est une étude des départs du CNRS, soit par départ à la retraite soit pour d'autres raisons. Elle porte sur les ITA et sur les chercheurs et tient compte des répartitions par instituts. La pyramide des âges montre que l'on entre dans une période de baisse des départs. Pour les IT, on passe de 735 départs en 2009 à un peu plus de 400 départs en 2018. Pour les chercheurs, le flux des départs sera d'environ 500 jusqu'en 2012, puis commencera à baisser jusqu'à 350 en 2018.

Les directions d'instituts ont été sollicitées sur deux scénarios. Un scénario dit libre et un scénario critique mettant en évidence les seuils de remplacement à ne pas dépasser. Il leur est demandé également de donner les volumes de recrutements souhaités par type d'emploi : emplois permanents, chaires, contractuels sur projet et CDI, et en faisant une ventilation par corps et discipline pour les chercheurs et par corps et BAP pour les IT.

Nous n'avons pas eu communication des cogitations des instituts ! C'est bien la limite de la conception de la concertation avec les représentants des personnels qu'à la direction. La Direction nous expose sa méthodologie, mais refuse de donner ses conclusions. Il faudra bien en débattre sinon à quoi se réduira la partie « moyens » du contrat d'objectifs.

Les différents représentants des syndicats ont tous critiqué cette démarche qui nous réduit au rôle de simples auditeurs !

4 - Information sur la grippe A :

Valérie ROUSTAN-Rump¹, était chargée de nous présenter un point d'information sur la grippe A (H1N1) et les mesures engagées au niveau de l'Etat et la manière dont elles se déclinent. Après les déclarations des autorités mexicaines le 24 avril 2009, de nombreux cas ont été détectés dans différentes régions du globe. Le caractère contagieux de cette grippe a conduit à la mise en œuvre d'un plan gouvernemental de lutte. Les mesures au CNRS dépendront donc des décisions au niveau du gouvernement. Afin d'assurer le confinement, les autorités ont annoncé le 30 avril 2009 le passage au niveau d'alerte 5A. Il s'agit d'un niveau de « pré alerte ». Le 14 mai

¹ Mme ROUSTANT-RUMP : Coordinatrice nationale de prévention et de sécurité

dernier, le maintien en 5A a été confirmé. La saison estivale laisse imaginer que nous aurons un répit pour cette période. Mais les risques ne sont pas écartés avec un retour probable de la grippe dès l'automne.

Un certain nombre d'outil d'alerte et d'information ont été mis en œuvre :

Au niveau national, un numéro d'urgence : 0800 112 201

Il s'agit d'un serveur vocal pour l'information générale.

Au niveau du CNRS, il y a aussi des dispositifs d'alerte et d'informations :

- Numéro de téléphone : 01 45 20 02 51

- ou e.mail : sos@cnrs-dir.fr

Ce niveau (5A) s'explique par le caractère très contagieux, mais pas forcément mortel. Le niveau 5B, lui, impliquerait le recours systématique aux protections individuelles comme des masques. La DRH indique que le CNRS est en mesure de pourvoir à l'équipement de l'ensemble de ses personnels, mais uniquement de ses personnels. Mme ROUSTANT indique donc que le CNRS se prépare à toute éventualité. Il s'agit aussi de préparer les procédures liées à l'organisation des services et plus particulièrement, la gestion des contraintes techniques nécessitant une astreinte (animaleries, gros instruments, ...).

Pour assurer le déploiement de ces actions, Valérie ROUSTAN a annoncé la mise en œuvre d'une cellule de crise par délégation. Les objectifs sont :

- d'identifier et d'éditer les listes des services à maintenir
- recours de sécurité (sécurisation des sites)
- identifier les sites nécessitant une protection particulière
- information des Directeurs d'Unités de la mise en pré alerte, des cellules de crises et numéros d'alerte
- information des partenaires

Si la situation venait à se dégrader, le CNRS doit être en mesure de conduire la fermeture de ses unités et services. Dans cette perspective, ils se préparent à mener un certain nombre d'actions :

- formation au port du masque
- vérifier les stock et approvisionnement
- suspension les interventions des sous-traitants
- assurer les procédures fermeture

Mme ROUSTAN a rappelé qu'en cas de doute les malades sont invités à rester chez eux (ne pas aller ni à l'hôpital, ni chez son médecin), il est préférable de se signaler auprès des numéros d'urgence et de suivre les instructions afin d'éviter la pandémie.

5 - Retours des remarques sur le chapitre RH du contrat Etat CNRS :

Lors d'une précédente réunion avec la Direction, les représentants des personnels avaient vivement déploré la démarche de la direction d'essayer de nous faire « amender » le vocabulaire du chapitre RH du contrat Etat CNRS. Le SNTRS-CGT avait refusé de rentrer dans ce « jeu » de forme alors que le sens du texte demeurerait profondément critiquable. La direction a souhaité revenir avec un document dans lequel elle a substitué le vocabulaire de « management » au profit d'un vocabulaire « maison », selon elle. Une fois encore, le SNTRS-CGT a critiqué la tentative de travestir et le maintien de la politique de prime individualisée « au mérite ». Nous avons dénoncé les primes de « très hautes fonctions de Direction ». Après éclaircissement il s'agit bien de fonctions de Direction d'établissement... (« très hautes » !). Nous avons déploré le recours à une politique de primes pour pallier l'absence de revalorisation des grilles indiciaires et le fort déficit de reconnaissance de la qualification, que ce soit celle des équipes dirigeantes comme celle de tous les autres personnels.

Il n'est pas question pour la direction de revenir sur la politique RH qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

6 - Q. diverses

- Concours internes : recours à la pré sélection

Le SNTRS a interpellé la Direction sur la pratique de la présélection. Nous avons dénoncé des pratiques extrêmement diverses selon les concours. Par ailleurs, nous avons rappelé notre opposition à cette procédure. Nous avons également demandé à ce qu'un affichage soit envisagé pour permettre aux personnels d'être informé rapidement. Nous avons souligné que l'absence de transparence des présélections génère une très grande frustration des personnels. La DRH a refusé d'entendre nos arguments. Il n'est pour elle, pas question d'envisager le moindre affichage des présélections.

Annexe

Possibilités d'avancements 2009

en concours internes et au choix (CAP) après réévaluation

CONCOURS INTERNES NON AFFECTES							
	2005	2006	2007	2008	2009 initial	Supplt 2009	2009 dt supplt
IR	31	36	49	48	39	13	52
IE	26	25	53	57	65		65
AI	43	54	95	96	85	21	106
T	11	10	20	18	18	5	23
AJT (*)	3	4	3	2	2		2
TOTAL	114	129	220	221	209	39	248

(*) : AJTP2 depuis 2008

CORPS AU CHOIX							
	2005	2006	2007	2008	2009 initial	Supplt 2009	2009 dt supplt
IR	21	22	23	27	22	7	29
IE	38	36	35	37	45		45
AI	28	30	66	68	64	6	70
T	44	46	30	27	27		27
AJT	10	9	9				
TOTAL	141	143	163	159	158	13	171

TOTAL (CINA + CAC)							
	2005	2006	2007	2008	2009 initial	Supplt 2009	2009 dt supplt
IR	52	58	72	75	61	20	81
IE	64	61	88	94	110	0	110
AI	71	84	161	164	149	27	176
T	55	56	50	45	45	5	50
AJT	13	13	12	2	2	0	2
TOTAL	255	272	383	380	367	52	419

Pour information :

Les possibilités de promotions supplémentaires aux concours internes sont ensuite ventilés selon les concours par BAP : par exemple pour les AI les 21 possibilités supplémentaires sont affectées comme suit :

BAP	A	B	C	D	E	F	G	J (ex H)
Corps de AI	3	2	4	-	2	-	-	10

Compte Rendu de la réunion DRH-OS du 02 Avril 2009

Principaux représentants de l'administration :

Mme. D'ARGOUGES (DRH), Mme, BEC (Chargé des relations sociales), Mme. QUERBOUET (Chargé des relations sociales), M. RIDENT (Adjoint DRH), M. GUERIN (Adjoint DRH), Mme JALLUT (Responsable service juridique).

Pour les organisations syndicales :

SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, SNPREES-FO, SNIRS-CGC, et le SNTRS-CGT (Josiane TACK et Didier GORI)

Ordre du jour :

1. Point sur la Partie RH du COM (contrat Etat – CNRS)
2. Bilan de l'expérimentation sur l'évaluation des ITA
3. Accès des organisations syndicales aux moyens informatiques du CNRS
4. Questions diverses

1^{er} Point: Le COM

Toutes les OS ont critiqué la dimension managériale de ce doc, et l'absence de véritables propositions ou avancés dans les déclarations d'intention à l'égard de l'amélioration des carrières.

Pour le SNTRS nous avons dénoncé la contrainte d'un débat limité à des amendements de vocabulaire dans lequel la Direction nous enferme alors que c'est la philosophie globale du document qui pose problème. Nous avons refusé de discuter du « vocabulaire » en démontrant la nécessité d'aborder ce document dans le contexte globale du document (réforme des organismes, rôle de l'AERES, pilotage scientifique, conception utilitariste de la recherche, absence de moyen, ...) et de la politique de l'établissement (nouveaux outils comme SIRHUS, procédures internes, ...) jusqu'à la politique globale du gouvernement RGPP...

Nous avons parlé de GPEC (mission phare de la prochaine organisation RH du CNRS). Nous avons dénoncé une conception restrictive de la GPEC, comme une gestion passive des besoins et ménageant l'antagonisme des suppressions de postes. Cette conception de la GPEC conduirait alors à une gestion des emplois intégrant des objectifs de rationalisation, conception encore plus réductrice et perverse de la GPEC...

L'UNSA a déploré l'absence de mention dans ce contrat des engagements du ministère sur les grilles (suppression des AI) on a réagit dans une esprit nettement différent...

UNSA, SGEN et SNTRS sur la même base. SNCS et Sud absent, FO a reconnu ne pas avoir lu le texte.

La DRH a conclu en retenant le problème de philosophie, et les critiques de la dimension managériale. Elle a noté les remarques particulières sur la mobilité et les remarques sur le rôle de la filière RH dans les instances d'évaluation et les procédures de gestions tant pour les ITA que les chercheurs.

2nd Point : Evaluation des ITA : bilan de l'expérimentation.

Globalement l'ensemble des organisations syndicales présentent (et qui ont réfléchi dessus) ont partagé le même constat. Le déploiement n'est pas complètement satisfaisant 22% de participation. Difficile de tirer des analyses mais des informations apparaissent claires. Le constat est largement partagé : L'absence de lien avec la reconnaissance est un véritable problème et conditionne l'engagement des personnels. De même, l'absence explicite de lien apparent avec l'avancement lors de l'expérimentation semble être à l'origine du désengagement des personnels concernés. Ces derniers se sont détournés de cette expérimentation n'y voyant aucun intérêt mais aussi craignant une procédure hostile de la Direction.

Seulement un quart des IR « Bap H » se sont mobilisés alors que la DRH nous vante régulièrement la mobilisation de ses acteurs relevant majoritairement de cette catégorie ... Nous nous sommes permis de faire la remarque que la DRH ne tenait pas ses « managers » (sic)... ou alors avait un problème de communication...

Dans l'ensemble nous avons dénoncé la très mauvaise campagne d'information de la Direction sur ce dossier qui ont fait fuir les personnels et les ont mis sur la défensive...

Nous avons souligné les réponses et les constats par rapport à l'avancement mais aussi les remarques pertinentes des experts mettant en avant « la nécessité d'un entretien avec les agents pour l'analyse du contexte », qui se trouve être un des revendications élémentaires du SNTRS-CGT systématiquement écartées

par la DRH qui en a toujours nié la pertinence. Nous en avons profité pour faire le lien avec les concours internes et le problème de la pré-sélection... « no comment » de la DRH

Le constat a été largement partagé par les organisations syndicales.

L'unité s'est aussi faite sur les vives oppositions concernant les propositions de la DRH de détourner cette « évaluation » pour en faire un outil d'entretien de carrière, dispositif prévu dans la loi sur la « formation permanente tout au long de la vie ». Nous avons contesté le détournement qui permet une nouvelle fois à la direction de fermer les yeux sur les problèmes de blocage de carrière et d'en nier la réalité.

Le dispositif est présenté moyennant des modifications notables avec un verrouillage hiérarchique en amont et aval avec l'entretien du DU et son avis... C'est une modification profonde de la philosophie d'une évaluation professionnelle indépendante de la voie hiérarchique. Cette mesure est entièrement asservie à l'avis du supérieur hiérarchique.

SGEN, UNSA et SNTRS ont protesté vivement face à ce détournement et sa profonde mutation.

Mme D'ARGOUGES assure ne pas vouloir enterrer le dossier « évaluation des ITA » même si les tests n'ont pas été concluant compte tenu du faible nombre de participants et de la lourdeur de la mise en œuvre.

Elle a indiqué vouloir se concentrer sur l'entretien de carrière dont la circulaire remonte à juin 2008 et qui doit être mis en place au CNRS. Elle pense qu'il doit être dissocié du travail sur les évaluations des ITA, il s'agit de deux dossiers « à part ».

3^{ème} point : l'accès des organisations syndicales aux moyens informatiques du CNRS

Après une présentation succincte par Mme BEC du cadrage statutaire sur l'utilisation des outils de messagerie électronique, l'informaticien en charge du dossier technique, a expliqué les différentes solutions techniques qui pourraient être envisagées pour la réalisation de ce projet.

Il propose le déploiement d'un outil de type « liste de diffusion », qui sur le plan technique pourrait couvrir nos besoins, reste à définir les limites « politiques » de l'utilisation de l'outil.

J. TACK est intervenue pour dire que même s'il s'agissait initialement d'une demande des syndicats, la formulation du premier document de travail, ne convenait pas du tout et proposait un cadre beaucoup trop restrictif et contraignant pour présenter un intérêt à titre syndical.

Pour ne citer que les interdictions sur les « envois de masse », les interdits visant le contenu des messages tel que « les e-pétitions », sans compter les restrictions sur le nombre, la taille, l'horaire des envois...

D'autres aspects du document de travail portent à confusion ainsi « l'utilisation à des fins d'autres traitements est soumise à l'avis de l'établissement et la CNIL ». Cette restriction est normale car imposée par la CNIL, elle ne remet pas en cause l'utilisation des adresses des agents dans les listes de diffusion, mais l'utilisation de ces listes à d'autres traitements informatisés.

Nous avons discuté des modalités de configuration d'un serveur de liste de diffusion. L'informaticien en charge du dossier semblait à l'écoute de nos besoins alors que la DRH souhaitait davantage faire porter le poids des contraintes techniques et humaines en terme de temps nécessaire à la réalisation du projet. Josiane TACK a suggéré un découpage en listes régionales, par ITA, chercheurs, précaires... techniquement il n'y a pas d'opposition à prendre en compte nos besoins.

L'objectif serait que la Direction nous proposerait des listes «prêtes à l'emploi » et mises à jour par ses soins, ce qui éviterait, entre autre, les contraintes CNIL. Ces listes seraient installées sur un serveur configuré et maintenu par les services informatiques du CNRS.

L'essentiel de la difficulté des négociations résidera dans la fréquence des envois et la non-censure du contenu des messages.

Le SNTRS considère que le texte présenté est très maladroit. Nous devons négocier un outil adapté à nos besoins tout en préservant tant notre liberté d'expression que la confidentialité des personnes et des échanges.

En tout état de cause, nous sommes contraints à aller négocier ce projet avec la Direction. En effet les textes prévoient que toutes les organisations syndicales seront soumises au protocole d'accord sur l'accès aux moyens informatiques du CNRS qu'elles soient signataires ou non!

L'UNSA nous a soutenu sur les points: contenus des messages et charge de travail raisonnable pour la DSI, ni coût financier insurmontable par ailleurs. Il a été dit aussi que le CNRS est très en retard dans ce domaine par rapport à la législation en vigueur et aux pratiques des autres établissements.

Concernant les élections au Conseil Administration, Mme D'ARGOUGES a indiqué que l'outil ne serait pas en place, faute de temps...

Mme D'ARGOUGES a déploré de ne pas avoir de listes nationales pour diffuser directement à l'ensemble des agents CNRS, elle est actuellement, obligée de passer par les régions. J. TACK lui a suggéré qu'elle pourrait se servir des mêmes listes que les syndicats!

Un groupe de travail va être constitué rapidement afin d'élaborer les modalités d'utilisation des outils de messagerie électronique, entre autre, qui devrait déboucher sur un protocole d'accord sur l'utilisation des outils informatiques CNRS mis à la disposition des organisations syndicales par l'établissement.

Pour terminer, J. TACK a signalé que les textes réglementaires sur lesquels la direction s'appuyait pour proposer des listes au sein de l'établissement précisés à deux reprises, la mise en place de liens vers les sites web des syndicats sur l'intranet des administrations ou entreprise... La DRH a indiqué que ce point serait aussi évoqué au niveau du groupe de travail. Il est clair que si un lien vers le syndicat peut être mis sur le site du CNRS, cela doit être sans condition pour le contenu de notre site.

Questions diverses :

- Compte tenu de la proximité de la campagne d'avancement, le SNTRS-CGT a interpellé la DRH sur les travaux des commissions nationales d'expert et d'interclassements. Nous avons eu vent de l'existence de « blacklist » : Les représentants de la Direction imposeraient dans ses commissions une liste de noms à écarter (blacklist) et une liste de noms souhaitables... Le SNTRS s'est ému de cette conception de l'évaluation et a demandé qu'on nous communique :
 - o la totalité de ces listes, pour information
 - o les méthodes et les critères de constitution de ces listes

- Le Dossier de carrière a fait l'objet d'une présentation en CTP portant notamment sur les dernières évolutions. Le SNTRS-CGT a déploré avoir eu connaissance du retrait de la mention de « confidentialité » du volet 3 (contrat d'objectif) alors que cela constitue un élément majeur qui n'a pas été présenté au CTP. Il ne peut s'agir d'une omission. La DRH a confirmé que cette mention a cédé la place à une autre mention : « doit rester dans l'unité ». Nous avons dénoncé un glissement sémantique de taille et inacceptable ! Nous avons demandé au retour à la mention d'origine. La DRH nous a assuré que cela ne changeait pas la confidentialité du volet 3.

- L'UNSA a interpellé la DRH sur l'existence de 17 cas de cancers similaires chez des personnels originaires d'une même unité à RENNES. L'UNSA a demandé que cette affaire fasse l'objet d'une information régulière des organisations syndicales.